

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 85 - 2022

Séance du : 21 Novembre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 21 Novembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul
LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile
LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Excusés : GRANGÉ David, ALLEGRE Sophie

Date de convocation : 15/11/2022

Date d'affichage : 15/11/2022

STORNI Cécile a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation service Unifié informatique

Mme GAUDIN-LEVERT Natacha ne prend pas part aux débats et aux votes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lavoute-sur-Loire verse une participation annuelle à Emblavez Connect, service mutualisé aux 11 communes de l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez, dont la compétence est le « support et assistance informatique aux communes ».

Une convention a été signée le 1^{er} janvier 2019 entre les 11 communes et Emblavez Connect. Le service est composé de deux techniciens informatique depuis sa création.

Un Conseiller Numérique a été recruté en octobre 2021, pour 2 ans, il a comme mission d'accompagner les usagers dans la pratique informatique, notamment l'utilisation des outils numériques du quotidien. M. le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur l'accord, de la commune de Lavoute-sur-Loire, de pérennisation de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE pour la pérennisation du poste de conseiller numérique.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Publication du 28/11/2022